

Arnaques par mail (scam, phishing) : quelles précautions prendre ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



Arnaques par mail (scam, phishing) : quelles précautions prendre ?

Voici quelques règles simples à respecter pour éviter de communiquer des informations à des groupes criminels :

- Ne communiquez jamais d'informations importantes (numéro de carte bancaire, mot de passe, etc.) en cliquant sur un lien reçu par courrier électronique ;
 - Ne répondez jamais aux messages suspects : une banque ne vous demandera jamais de lui communiquer vos coordonnées bancaires par simple courriel. Et il est peu probable qu'un inconnu vous propose réellement de bénéficier d'un héritage ;
 - Partez toujours de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants ;
 - Quand vous êtes sur un site sécurisé, comme un site bancaire, vérifiez que le cryptage des données est activé : l'adresse du site doit commencer par « https:// » (et non « http:// ») avec un petit cadenas affiché sur la gauche ou en bas de votre navigateur ;
- En cas de doute, prenez contact directement avec l'entreprise ou l'administration concernée par téléphone.

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous
Denis JACOPINI
Tel : 06 19 71 79 12
formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plaît ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=574A69F22079A57A47EC87CD5F71F73C7?name=Arnaques+par+mail+%28scam%2C+phishing%29+%3A+quelles+pr%C3%A9cautions+prendre+%3F&id=192>